



# Municipalité des Cèdres

## AVIS PUBLIC Demandes de dérogations mineures

AVIS PUBLIC EST par la présente donnée que le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres, à sa séance ordinaire du 14 février 2023, à 19h30, au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres, statuera sur ces demandes de dérogations mineures au règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements et au règlement de contrôle intérimaire numéro 436-2019:

**Emplacement : 1060, chemin du Fleuve (lot 2 048 208)**  
**Permettre l'implantation d'une deuxième enseigne isolée**

**Nature et effet de la demande :**

Permettre l'implantation d'une deuxième enseigne isolée, alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une seule enseigne de type isolée seulement.

**Emplacement : 1291, montée Léger (lot 2 046 026)**  
**Permettre une marge latérale réduite pour l'agrandissement du bâtiment**

**Nature et effet de la demande :**

Permettre l'agrandissement d'une partie du bâtiment en marge latérale droite (côté ouest) réduite à 4.65 m, alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements ainsi que le règlement de contrôle intérimaire numéro 436-2019 prescrivent une marge minimale de 5 m.

**Emplacement : 42, rue de l'Hôtel-de-Ville (lot 2 048 243)**  
**Régulariser l'implantation en marge avant du bâtiment agrandi, ainsi que l'implantation de l'abri d'auto attaché**

**Nature et effet de la demande :**

Permettre une marge avant minimale de 4.89 m pour l'implantation de la maison, incluant l'abri d'auto attaché ainsi que l'agrandissement récent du bâtiment, alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une marge avant minimale de 7.62 m.

Permettre une marge latérale sud-ouest de 1.97 m du côté de l'abri d'auto, alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une marge latérale minimale de 2 m.

Toutes vos questions et commentaires seront entendus par le Conseil lors de la séance.

DONNÉ à Les Cèdres, ce 27<sup>e</sup> jour de janvier 2023.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste  
Greffier-trésorier



# Municipalité des Cèdres

---

## Certificat de publication

Je, Jimmy Poulin, greffier-trésorier de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant les demandes de dérogations mineures aux deux endroits désignés par le Conseil et sur le site internet de la Municipalité en date du 27 janvier 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 27<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2023.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste  
Greffier-trésorier